

Corrigendum :

Soumission additionnelle de la France à la communication nationale : éléments correctifs

1 Dans le chapitre I « Résumé analytique » :

p12 : Dans la partie F1 intitulée « L'aide publique au développement / la coopération bilatérale » le 1^{er} paragraphe est remplacé par le paragraphe suivant :

« En 2016, les autorisations de financement « à co-bénéfice climat » du Groupe Agence française de développement (AFD) s'élèvent à 3,06 milliards d'euros de financements (soit 3,38 Mds USD), contre 2,6 milliards d'euros en 2015. Les financements du Groupe engagés en 2016 en faveur de l'atténuation ont connu une forte hausse (+31,5% par rapport à 2015) et atteignent près de 2,2 Mds€ (hors projets mixtes atténuation/adaptation). Les engagements dans le domaine de l'adaptation représentent 334,8 M€ en 2016 et représentent 11 % de l'activité « climat » de l'AFD (hors projets mixtes atténuation/adaptation, dont le prorata dédié à l'adaptation est estimé représenter 166,4 M€, portant les financements dédiés à l'adaptation à 16,4% des engagements totaux du groupe AFD).

2. Dans le chapitre VII, « Assistance apportée aux pays en développement sous la forme de ressources financières et de transferts de technologie » :

p162 : Dans la partie A1 intitulée « Mobilisation des ressources financières de sources bilatérales » sous la rubrique « Soutien financier fourni par le groupe Agence française de développement » le paragraphe 2 est remplacé par le paragraphe suivant :

« En 2016, les autorisations de financement « à co-bénéfice climat » du Groupe AFD s'élèvent à 3,06 milliards d'euros de financements (soit 3,38 Mds USD), contre 2,6 milliards d'euros en 2015. Les financements du Groupe octroyés en 2016 en faveur de l'atténuation ont connu une forte hausse (+31,5% par rapport à 2015) et atteignent près de 2,2 Mds€ (hors projets mixtes atténuation/adaptation). Les engagements dans le domaine de l'adaptation représentent 334,8 M€ en 2016 et représentent 11% de l'activité « climat » de l'AFD (hors projets mixtes atténuation/adaptation dont le prorata dédié à l'adaptation est estimé représenter 166,4 M€, portant les financements dédiés à l'adaptation à 16,4% des engagements totaux du groupe AFD). Avec un niveau d'engagements climat en 2016 correspondant à 52% de l'activité de l'AFD (55% en 2015) et 36% de l'activité de PROPARGO (32% en 2015), le groupe a par ailleurs dépassé ses objectifs annuels^[1]. »

3. Dans le chapitre 5 « Projections » le tableau 5-3 p130 est remplacé par le tableau suivant :

P130 : Détail des catégories du secteur énergie

	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2025	2030	2035
	Observé	Observé	Observé	Observé	Observé	Projeté	Projeté	Projeté	Projeté
Industrie de l'énergie	77 388	69 971	73 041	65 924	46 264	53 475	53 128	52 507	52 680
Industrie manufacturière et construction	82 110	79 417	73 358	61 936	50 505	51 612	49 021	48 018	47 487
Transport	120 655	139 175	140 724	133 621	132 502	116 390	112 783	112 416	114 272
Autres secteurs (résidentiel, tertiaire, agriculture)	100 163	104 304	113 181	105 183	87 589	70 764	63 495	59 117	55 045
Total énergie	380 316	392 868	400 304	366 665	316 861	292 241	278 428	272 057	269 484

Lecture du tableau : Industrie de l'énergie = catégorie CRF1A1 et 1B ; industrie manufacturière et construction = catégorie CRF1A2 ; transports = catégorie CRF 1A3 ; autres secteurs = catégorie CRF 1A4.

Source : Inventaire CCNUCC, Citepa/MTES, soumission 2017 et projections d'émissions MTES, 2017

Tableau 5.3. Détail des catégories du secteur énergie (en kt éq. CO₂) au périmètre Kyoto dans le scénario AME (avec mesures existantes)

P130 : Le graphique 5.4. est remplacé le graphique par le graphique suivant :

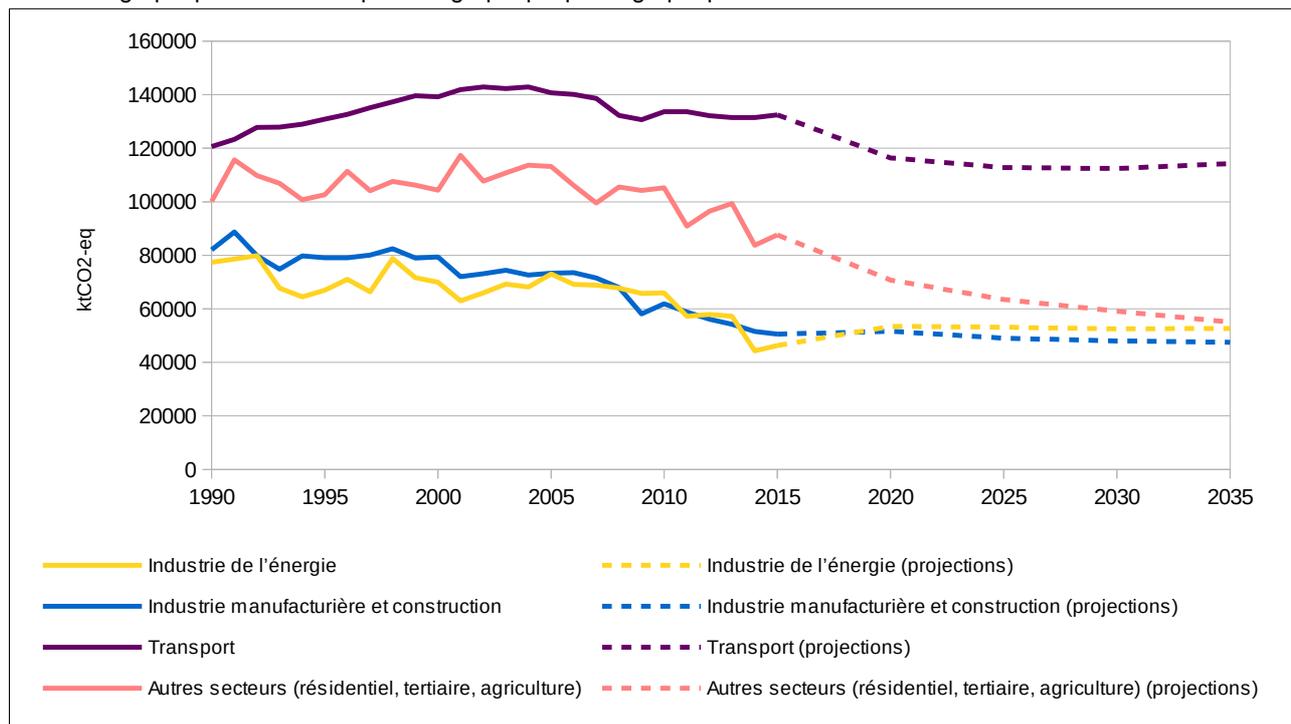


Figure 5.4. Détail des catégories du secteur énergie en ktCO₂-eq, au format Kyoto, scénario AME
 Source : Inventaire CCNUCC, Citepa/MTES, soumission 2017 et projections d'émissions MTES, 2017

4. Dans l'annexe 5 (p249) le 3ème tableau est remplacé par le tableau suivant :

P249: le 3ème tableau est remplacé par le tableau suivant:

Tableau : Décomposition du secteur énergie (en kt eq. CO₂) au périmètre Convention dans le scénario AME (avec mesures existantes)

	1990	2000	2010	2015	2020	2025	2030	2035
Industrie de l'énergie	77 622	70 545	66 541	46 892	54 221	53 967	53 456	53 759
Industrie manufacturière et construction	83 039	80 634	64 334	54 047	55 984	54 472	54 642	55 100
Transport	121 583	140 284	134 897	133 749	119 017	115 633	115 521	117 671
Autres secteurs (résidentiel, tertiaire, agriculture)	100 282	104 420	105 287	87 707	70 919	63 670	59 314	55 270
Total énergie	382 526	395 884	371 059	322 395	300 141	287 742	282 933	281 800

Source: UNFCCC, Citepa/MTES Inventory, 2017 Submission, and MTES Emissions Projections, 2017